

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 05/03/2024	Membres : En Exercice : 10 Pour : 8 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 8
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 12/03/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Élie GIRARD, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Marie-José BRUSSET, Franck PEUVRIER,

Etaient excusés : Dorian DUBOUCHET donne pouvoir à Thierry BRUSSET

Etaient absents : Driss EL JABBAHI, , Monique ZIMMERMANN

Secrétaire de séance : Marie-José BRUSSET

Délibération n°2024-09 du 12 Mars 2024
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au Conseil municipal de se pronocer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	238 911.78 €	238 911.78 €
Section d'Investissement	313 055.69 €	313 055.69 €
TOTAL	551 967.47 €	551 967.47 €

le Conseil municipal,

- Vu le projet de budget primitif 2024

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	238 911.78 €	238 911.78 €
Section d'Investissement	313 055.69 €	313 055.69 €
TOTAL	551 967.47 €	551 967.47 €

Fait à PROPIAC, le 12 Mars 2024

Le Maire,
Alan PUSTOH

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 026-212602569-20240312-DELIB202409-DE